# COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 08 février 2021 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 02/02/2021 - Nombre de membres 29 - Présents 25

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

LECOURT Sylvie, Maire déléguée CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, DELUK - de BUYSSCHER Véronique, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, KAHN Gilbert, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra

conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration: CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), RICHEMONT Xavier (Pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle), MARTIN Denis (pouvoir à DAVY Jean-Luc)

Absent excusé: SIMON Emmanuel

Absent: NEANT

Secrétaire de Séance : LANGLAIS Hélène

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

### 1) ADOPTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021 :

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021.

#### <u>2) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA</u> COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES CAMPING ET IRRIGATION

Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu lors du Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, sur les orientations générales du budget. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Mme Béatrice ATANI présente le DOCUMENT DEBAT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES pour l'année 2021

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, prend acte des orientations budgétaires présentées.

## 3) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021 :

Les subventions suivantes sont votées :

Bénéficiaires	VOTES 2021
Agriculture et Environnement	
G DON-groupement de protection des cultures	2 500,00 €
Lutte contre les nuisibles -Daumeray	300,00€
SPORTS	
Ablette Morannaise et Brissarthoise	500,00€
Entente sportive Foot Morannes	2 000,00 €
Ajax Foot Daumeray	2 000,00 €
Loisirs Jeunesse Basket Morannes	1 500,00 €
Tennis Club Morannais	300,00€

Tir à l'Arc Daumeray		2 200,00 \$	
Les Cavaliers de Rouget Daumeray	200.00		
CULTUREL			
Comité des fêtes Morannes	2 000,00 €		
Comité des fêtes Daumeray	1 000,00 € 250,00 €		
Les Portes du Jeu Daumeray			
PATRIMOINE			
Les Amis de l'Eglise – Chemiré sur Sarthe		400,00€	
DIVERS			
Don du Sang Durtal		200,00€	
TOTAUX		15 350,00 €	

### 4) EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MORANNES - MODIFICATION DU PROJET – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal accepte le projet de transformation de l'actuel patio de l'école publique de MORANNES en bibliothèque scolaire. L'actuelle bibliothèque serait transformée en dortoir pour les maternelles.

Le plan de financement ci-dessous est accepté :

Le plan de financement ci-	dessous est ac	cepte:	
Dépenses		Recettes	
Верепвев	Montant		Montant
u	71 407,00	ETAT - DETR 2020 30 %	27 500,10
Travaux d'extension	10 460,00	PACTE REGIONAL RURALITE 10%	9 166,70
Maîtrise d'œuvre	10 460,00	PACIE REGIOTALE ROLL III I I I I	
		FONDS CONCOURS 2021 CCALS 30 %	27 500,10
Mission diverses (SPS, CT, HAND)	9 800,00	Autofinancement 30%	27 500,10
TOTALHT	91 667,00	TOTALHT	91 667,00
1011.2		1 1 Distant of do lo	CALVIA

Les demandes de subventions seront effectuées auprès de la Région et de la CCALS.

### 5) PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE DES CARREFOURS DE DAUMERAY -PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal accepte le projet d'aménagement des carrefours situés à DAUMERAY sur la RD 859:

- carrefour entre la rue de la Fraternité et la rue Jean De Blois,
- carrefour de l'étang.

Le plan de financement ci-dessous est accepté:

Le plan de financement ci-		Recettes	
Dépenses		Receives	Montant
	Montant		
Travaux de voirie et de signalisation	158 813,30	ETAT - DETR 2021 25 %	42 663,32
		FONDS REGIONAL RELANCE	34 130,66
Maîtrise d'œuvre	11 840,00	COMMUNALE 20 %	
		FONDS CONCOURS 2021 CCALS 19,58 %	33 417,00
		Autofinancement 35,42 %	60 442,32
TOTAL HT	170 653,30	TOTAL HT	170 653,30

Les demandes de subventions seront effectuées auprès de l'Etat, la Région et la CCALS.

## 6) PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'IRRIGATION :

Le Conseil Municipal accepte:

- le principe du transfert du service communal d'irrigation à une Association Syndicale Libre en cours de constitution.
  - l'adhésion de la commune à cette ASL,
  - le principe de la cession de l'actif du service d'irrigation à l'ASL. Une demande

d'évaluation au service des domaines serait alors à effectuer.

# 7) SNCF RESEAU - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS :

Le Conseil Municipal accepte la convention d'occupation temporaire de terrains pour la mise en place de clôtures anti-gibiers situées sur certaines parcelles communales.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention avec la SNCF.

## 8) ENEDIS – CONVENTIONS DE SERVITUDES :

Le Conseil Municipal accepte les conventions de servitudes avec ENEDIS concernant une ligne électrique aérienne et une ligne souterraine à proximité du centre de secours et du cimetière de MORANNES (parcelles C 1281, C 1451 et C 1467).

Monsieur le Maire est autorisé à signer ces conventions avec ENEDIS.

### 9) DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL 9 RUE DES GRIGNONS à MORANNES :

Le Conseil Municipal fixe à 450 € le loyer mensuel de ce logement.

Un dépôt de garantie du même montant sera aussi demandé à la signature du bail.

## 10) SIEML - CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE :

Le Conseil Municipal accepte la convention de « Mission de Conseil en Energie » proposée par le SIEML.

Celle-ci est conclue pour une période de 3 années pour un coût annuel de 1.859,50 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

### 11) PARTICIPATION A LA COMMUNE DU BAILLEUL POUR LE FINANCEMENT DU SERVICE ETAT CIVIL 2020:

La commune du BAILLEUL est siège du Pôle Santé Sarthe et Loir, et a ouvert à ce titre un service d'état civil. L'article 85 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi NOTRE) prévoit la participation des communes au financement du service d'état civil des petites villes hospitalières.

A ce titre la commune du BAILLEUL sollicite le versement de la participation

suivante : Année 2020 : 1 755.43 €.

Le Conseil Municipal accepte le versement de cette participation.

### 12) CCALS – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES – TRAVAUX EAUX PLUVIALES:

Afin de permettre la réalisation conjointe des travaux de réseaux d'eaux usées (par la CCALS) et de réseaux d'eaux pluviales (par la Commune) dans la rue Maimbourg, sur une partie de la Grande Rue et partie de la rue des Moulins, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion et la convention du groupement de commandes désignant la CCALS coordonnateur du groupement;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;
- désigne les membres de la commission d'appel d'offres représentant la commune :
  - o M. LEDERNET Christian en tant que membre titulaire
  - o M. CARDOEN Jean-Marie en tant que membre suppléant.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray Affichage le 18 février 2021.

Le Maire,

Jean-Marie CA